



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Logement social

Question écrite n° 50581

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme qu'en réponse à sa question écrite n° 47110 relative aux zones de fixation des plafonds de ressources pour l'accès aux logements HLM, il lui a indiqué que l'extension de la zone 2 au bassin houiller de Moselle « remettrait en cause la vocation du parc locatif social ». Cette réponse correspond à une logique assez incompréhensible. En effet, le bassin siderurgique et la région thionvilloise sont classés en zone 2, ce qui n'a pas remis en cause « la vocation du parc locatif social ». Cela permet au contraire aux travailleurs frontaliers d'avoir eux aussi accès aux logements HLM. Il souhaiterait donc qu'il lui indique pourquoi le classement du bassin houiller en zone 2 poserait plus de difficultés que le classement du bassin siderurgique ou que le classement de très nombreuses zones 2 qui existent en France.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50581

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1850